

Rhône-Alpes ^{Région}

ATELIER-PROJET
**« LE ROLE DES REGIONS DANS LA MOBILITE DES APPRENTIS
ET DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE »**

PROJET 'REGIO-LLL'

Actes du séminaire du 8 février 2008
Mondial des Métiers, Lyon, France.

EN PARTENARIAT AVEC

**LA MOBILITE DES APPRENTIS ET DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE :
DES REGIONS EUROPEENNES S'ENGAGENT**

Rhône-Alpes, la Catalogne, la Communauté Française de Belgique, Malopolska, la Lombardie, la Suisse Romande, et l'Andalousie. Ces 7 Régions européennes, réunies au sein d'un atelier-projet de la FREREF dans le cadre du projet européen 'REGIO-LLL'¹, ont décidé d'agir de manière concertée en faveur de la mobilité internationale des apprentis et des lycéens professionnels.

Malgré un développement certain de ce type d'échanges en Europe au cours des dernières années, il subsiste de nombreux freins à différents niveaux : juridique, organisationnel, pédagogique, financier mais également des difficultés à sensibiliser les jeunes, les formateurs et les chefs d'entreprises à l'intérêt de la mobilité.

C'est pourquoi ces 7 Régions européennes ont entamé depuis mi-2007 un processus d'analyse des conditions nécessaires à la mobilité de ces publics.

D'ici juin 2008, ces échanges auront abouti à la formulation de propositions d'actions engageant ces Régions dans la voie d'une augmentation du nombre et de la qualité des mobilités des apprentis et des lycéens professionnels.

Conscientes de l'importance centrale de la mobilité dans une société de la connaissance, les Régions européennes souhaitent aujourd'hui aller plus loin et dynamiser de manière concertée les échanges de jeunes : augmenter les échanges sur le plan quantitatif entre les Régions impliquées tout en travaillant sur une optimisation des conditions facilitant cette mobilité.

Organisée dans le cadre du Mondial des Métiers en Rhône-Alpes, la journée du 8 février 2008 a marqué un point fort des travaux interrégionaux en cours. La Région Rhône-Alpes, la Catalogne, la Communauté Française de Belgique, Malopolska, la Lombardie, la Suisse Romande et l'Andalousie ont participé à des échanges articulés en 2 temps principaux :

- **Une séquence ouverte au public sur le stand de la Région Rhône-Alpes :** Cette session a vu intervenir des jeunes, des formateurs et des entreprises de plusieurs régions d'Europe qui ont témoigné de leurs expériences en matière de mobilité, ainsi que des élus régionaux qui ont acté la volonté des Régions d'avancer sur cette question.
- **Une table ronde qui a rassemblé quelque 80 participants :** cette table ronde a été l'occasion de diffuser les résultats d'une enquête sur la mobilité des jeunes en formation professionnelle lancée dans les différentes Régions partenaires. Elle a permis d'échanger sur les perspectives d'actions concrètes à court et moyen termes afin d'accroître la mobilité des apprentis et lycéens professionnels.

¹ Informations sur le projet REGIO-LLL: www.freref.eu

RAPPEL DU PROGRAMME DE LA JOURNEE

11H45 – 12H30 : SESSION GRAND PUBLIC – STAND REGION RHONE-ALPES

Ouverture des échanges :

- **Mme BOUDAUD** – Conseillère de la Région Rhône-Alpes déléguée à l'apprentissage
- **M. ZEGZDA** – Vice-Maréchal de la Région Molopolska
- **Mme VIEUX-MARCAUD** – Vice présidente de la Région Rhône-Alpes déléguée aux lycées et aux formations initiales

Témoignages d'acteurs autour de la mobilité des jeunes apprentis

- Intervention de **trois jeunes apprentis européens** français, slovène et allemand
- **M. DECARRE** – Représentant de l'entreprise Migros (CH)
- **Mme BERGERET** – Formatrice CECOF (Rhône-Alpes)

Echange avec le public

14H – 15H30 : TABLE RONDE

Ouverture des échanges : présentation des enjeux de la mobilité pour les apprentis

- **Mme BOUDAUD** – Conseillère de la Région Rhône-Alpes déléguée à l'apprentissage
- **M. ZEGZDA** – Vice-Maréchal de la Région Molopolska
- **Mme GIRARDAT** – Chef du service Leonardo, Agence Europe Education Formation France

Les Travaux de l'atelier – « Le questionnaire nous apprend »

- **Mme OLIVIER-POULAIN** – Directrice de l'Apprentissage à la Région Rhône-Alpes

Réactions d'acteurs

- **M. POULET** – Directeur de la formation à la Chambre des Métiers du Rhône
- **M. BOYER** – Directeur de la formation à la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie de Rhône-Alpes (*sous réserve*)
- **Mme COSTAGLIOLA** – Déléguée régionale de l'ANFA (branche automobile)
- **M. DIAZ** – Generalitat de Catalogne, département de l'éducation
- **Mme OLIVIER-POULAIN** – Directrice de l'Apprentissage à la Région Rhône-Alpes

Réflexion sur la mise en place d'une forme d'organisation au niveau régional pour optimiser la mobilité

- **Mme COSTAGLIOLA** – Déléguée régionale de l'ANFA (branche automobile)
- **M. DIAZ** – Generalitat de Catalogne, département de l'éducation

Conclusions et Projections

- **Mme BOUDAUD**

LA MOBILITE DES JEUNES EN FORMATION, « C'EST POSSIBLE : JE L'AI FAIT ! »

Session grand public – Eurexpo – Stand de la Région Rhône-Alpes

Synthèse des principales interventions :



Farida BOUDAUD (Conseillère déléguée à l'apprentissage Rhône-Alpes) : La Région Rhône-Alpes est très en avance sur les questions de mobilité. Mais il y a malgré tout un grand absent parmi les publics concernés : les apprentis – seulement 1 % d'entre eux effectuent une mobilité transnationale chaque année. **La région Rhône-Alpes inscrit par conséquent la mobilité des apprentis dans ses priorités.**

Leszek ZEGZDA (Vice Maréchal de la Région Malopolska) : Mise en avant de la forte coopération entre la Région Rhône-Alpes et Malopolska. Un des piliers de cette coopération est l'éducation car elle permet d'être conscient des objectifs à atteindre. Un des objectifs principaux est la formation professionnelle et l'apprentissage avec une composante internationale. Ici, la mobilité apparaît donc comme cruciale. **Nous espérons élaborer des standards dans ce domaine.**

Marie-France VIEUX-MARCAUD (Vice-Présidente de la Région Rhône-Alpes déléguée aux formations initiales) : les Régions doivent s'engager sur le terrain de l'ouverture internationale. Actuellement, un peu plus de 2000 jeunes rhônalpins en formation professionnelle initiale (apprentis et lycéens professionnels) effectuent une mobilité chaque année. La Région Rhône-Alpes s'engage à prendre des dispositions pour aller plus loin.

Intervention de 3 jeunes européens (un Allemand, un Slovène, un Français) ayant effectué une mobilité dans le cadre de leur apprentissage. Selon eux, un des grands avantages de la mobilité est le partage des expériences et des techniques du métier. Contrairement à certaines idées reçues, la langue ne constitue en revanche pas un obstacle.



Myriam BERGERET (Centre de Formation à l'Apprentissage – CECOF) : la mobilité constitue pour les apprentis la découverte d'un système éducatif différent. En outre, ils ont l'opportunité de pratiquer une langue étudiée en cours. Enfin, l'épanouissement personnel est une composante non négligeable : le jeune gagne en maturité et certains décident même par la suite de partir durablement travailler à l'étranger. Pour la rendre plus accessible, les entreprises doivent être convaincues du bien-fondé de la mobilité et il apparaît aussi nécessaire de sensibiliser les jeunes à partir.



Gilles DECARRE (Entreprise MIGROS, Genève) : met l'accent en particulier sur le développement personnel du jeune : autonomie, adaptabilité. Ces aspects sont importants du point de vue de l'entreprise.

LE ROLE DES REGIONS : QUELLES ACTIONS CONCRETES ?

Table ronde – Eurexpo – salle 4

La table ronde a réuni 78 participants issus de 11 Régions européennes.

INTRODUCTION

Farida BOUDAUD : 11 délégations régionales venues de tous les coins de l'Europe sont réunies.

Rhône-Alpes consacre 26 millions d'euros chaque année à la mobilité des jeunes. Cependant, si 10% des étudiants rhônalpins effectuent annuellement une mobilité, ce n'est le cas que pour 1% des apprentis. La Région Rhône-Alpes compte donc se préoccuper de ce public et **réussir avec les apprentis ce qu'elle a réussi avec les étudiants.**

Vice-Maréchal ZEGZDA : « Les jeunes ont bien compris la nécessité de la mobilité ». Mais des clichés persistent qui ne favorisent pas la mobilité :

- Impression en Pologne de sur-migration vers l'Europe occidentale
- De même, impression dans les pays accueillants d'un surnombre des immigrés.

Cependant, ces deux idées sont des clichés péjoratifs. Ainsi, seulement 2 % des Polonais partent s'installer à l'étranger. La mobilité peut être l'outil maître pour abolir ces préjugés néfastes, elle peut être l'occasion d'un brassage culturel. L'Europe unie n'est pas un danger mais une chance, la mobilité en est le meilleur témoignage. Les Régions doivent être à la base des partenariats favorisant les mobilités. Il faut aussi attirer les entreprises dans ces échanges. **Il faut créer un système de mobilité des apprentis** avec notamment des solutions juridiques systématiques, une participation des enseignants aux échanges internationaux, la capacité pour les Régions de faciliter la mise en place de partenariats entre les centres de formation et les entreprises, et la reconnaissance des périodes de mobilité dans les systèmes éducatifs.

Catherine GIRARDAT : L'Agence Europe Education Formation France (agence 2E2F), installée à Bordeaux, a pour mission de gérer les programmes européens d'éducation et de formation en France pour le compte de la Commission européenne. Ces programmes comprennent notamment ERASMUS et LEONARDO DA VINCI.

Le programme Leonardo en France depuis 2000 a permis la mobilité de quelque 40.000 personnes vers d'autres pays dont :

- 15.000 jeunes en formation professionnelle au niveau supérieur
- 15.000 jeunes en formation professionnelle de niveaux III, IV et V, dont 3 à 4.000 apprentis ;
- Des demandeurs d'emploi et des professionnels du secteur.

Si ces mobilités se révèlent généralement très positives (bonne préparation organisationnelle et pédagogique, valorisation au retour notamment via Europass), il s'agirait d'augmenter la mobilité des formateurs dans la mesure où ceux-ci peuvent en retour sensibiliser les jeunes à la mobilité internationale.

Des freins persistent : au niveau du statut des apprentis, des difficultés liées à la recherche de partenaires, ou le passage d'une logique de projets (induits par les règles du programme Leonardo) à une logique de dispositif – plus pérenne.

Sur ce dernier point, le programme Leonardo a évolué depuis 2007 avec d'importantes simplifications administratives et la mise en place de projets pluriannuels de 4 ans.

La mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle fait l'objet d'une attention accrue :

- De la part des Régions françaises qui ont exprimé leur attente d'être associées à la définition de la prochaine génération de programme à partir de 2014 ;
- De la part de la future Présidence française de l'UE (2e semestre 2008) qui devrait faire de la mobilité internationale des apprentis un axe fort.

1^{ER} TEMPS DE LA TABLE RONDE : QUEL ETAT DES LIEUX ACTUEL DE LA MOBILITE DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES REGIONS ?

Myriam OLIVIER-POULAIN : Focus sur le questionnaire et présentation des conclusions
Cf. documents : synthèse des résultats du questionnaire + présentation Powerpoint téléchargeable sur www.freref.eu

Interventions :

Marie-France COSTAGLIOLA (ANFA – Délégation Rhône Alpes) : Ce n'est pas une surprise que le jeune soit perçu comme le seul bénéficiaire. Ce qui en revanche surprend quelque peu est la non reconnaissance par l'entreprise des avantages que peut présenter la mobilité. On note toutefois qu'elles sont de plus en plus conscientes des bénéfices de la mobilité – notamment sur l'augmentation de l'employabilité des jeunes.

Une fois de plus, il faut souligner les difficultés administratives qui se présentent lors de la mise en place de mobilité. En outre, il faut aussi penser à favoriser la mobilité des formateurs avant celle des jeunes car eux seuls seront les véritables instigateurs de la mobilité de leurs apprentis.

Sur la question des Régions comme facilitateurs de la mobilité, on peut relever que les branches professionnelles sont actives, mais ne peuvent pas faire de miracles sur les aspects réglementaires.

Jean-François BOYER (Directeur de la Formation de la CRCI Rhône-Alpes) : On constate que les mobilités s'effectuent le plus dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme, ce qui n'est pas une surprise. Il faudrait en revanche s'employer à ce qu'elle s'étende aussi à d'autres secteurs. Les entreprises acceptent de plus en plus la mobilité (bien qu'on comprenne que celle-ci puisse poser problème pour les très petites entreprises). Encore une fois, il faut **faciliter les conditions de mobilité**.

En ce sens, les Régions devraient s'employer à mettre en œuvre un cadre pour faciliter la mobilité notamment sur les aspects liés :

- A la recherche de partenaires
- A la recherche de solutions aux problèmes juridiques ;
- A la mobilité des formateurs.

Jean POULET (Directeur de la formation à la Chambre des Métiers du Rhône) : Il faut arriver à augmenter la motivation de l'entreprise et à replacer la mobilité dans les contrats de travail. Pour accroître l'intérêt des entreprises, il faut insister sur la notion de différentiel technique en tant que véritable objet de formation. Il doit y avoir une **logique de retour sur investissement**. Pour toutes ces raisons, il apparaît nécessaire que la durée des séjours soit supérieure à 4 semaines.

Antonio DIAZ : Les résultats du questionnaire sont similaires à un questionnaire du même genre que nous avons effectué en Catalogne. Au-delà du différentiel technique, il est important que la **mobilité permette à l'apprenti d'acquérir des compétences transversales**, comme par exemple la faculté d'adaptation.

Autre nécessité : **octroyer des subventions aux établissements, plus qu'aux apprentis**. D'où l'importance aussi d'organiser une mobilité de formateurs et d'encourager la formation de réseau propre à chaque structure.

En outre, pour que le retour sur investissement de la mobilité soit maximal, il est important que le jeune sache bien maîtriser la langue du pays dans lequel il se déplace. Il est essentiel que **l'apprentissage des langues soit amélioré**. Il faut à ce titre distinguer la compréhension et la communication et faire une distinction entre chaque secteur, selon que l'impératif de la langue soit plus ou moins grand (la langue sera par exemple beaucoup plus importante dans le tertiaire que dans l'artisanat ou l'agriculture).

Jean POULET réagit en disant qu'il est en **désaccord avec la question de la langue**. Les expériences ont montré qu'elle ne constituait pas une barrière. Il n'en ferait donc pas une priorité.

Marie-France COSTAGLIOLA émet le même constat et insiste sur la **capacité du jeune à très vite intégrer les rudiments de la langue**. Au bout d'un mois, il peut suivre un cours. Mettre l'accent sur la langue ne s'avère donc pas non plus indispensable.

Jean-François BOYER : il faut aussi se concentrer sur la question de la réciprocité, pas toujours simple à mettre en œuvre, mais qui paraît être une solution viable pour palier au manque que constitue une mobilité du salarié.

Jos NOESEN (*Ministère de l'Éducation et de la Formation, Luxembourg*) : le cadre légal de la mobilité est différent d'un pays à l'autre. Dès lors, on peut se poser la question d'adapter des dispositifs déjà existants, tels les ECVET. Est-ce que cela peut inciter les petites entreprises à accepter la mobilité ?

Myriam OLIVIER POULAIN : Attention tout de même à prendre en compte ce qui est en jeu pour l'entreprise. Une erreur sur la construction d'un contrat de travail peut être synonyme de perte pour une entreprise. Il y a donc aussi une **nécessité de sécuriser les échanges**.

A ce titre, la réciprocité peut apparaître comme un outil adéquat. Si elle n'est pas là, l'absence d'apprenti pour une période déterminée peut constituer une vraie carence pour la petite entreprise.

Il faut donc se poser encore une fois les questions de la promotion de la mobilité auprès des entreprises. Il faut rendre la mobilité attrayante. Donc **il faut mettre en place des outils : une sécurité des échanges, une notion de retour sur**

investissement, réduire les difficultés juridiques, définir les objets pédagogiques, bref, mettre en place une plateforme commune.

Marie-France COSTAGLIOLA : Plus qu'une plateforme, il peut apparaître utile de **mettre en commun les réseaux de chacun, de manière à constituer un grand réseau.**

Lucien BOICHÉ (*Chambre des Métiers du Rhône*) : Il faut quand même souligner la difficulté de mettre en place une directive européenne sur la mobilité car le statut de l'apprenti est différent dans chaque pays, tout comme l'apprentissage (exemple du statut d'artisan qui n'est pas le même selon le pays). Chaque pays doit donc s'adapter en fonction de sa réglementation pour prendre part à la mobilité.

Walo HUTMACHER (*FREREF*) : Importance de la question des langues. L'Union Européenne n'existera pas tant que chaque jeune ne parlera pas 2-3 langues couramment. Et la mobilité favorise beaucoup l'apprentissage des langues. Je sou mets aussi l'intérêt que peut constituer **la création d'une base de données commune à chaque région répertoriant les entreprises acceptant la mobilité.**

Sébastien THIERRY (*FREREF*) : Pour résumer, l'Atelier Projet a un objectif de définition d'actions concrètes à mettre en place. Il y a deux niveaux de préoccupation :

- Niveau interrégional : comment les Régions peuvent elles se coordonner ?
- Niveau infrarégional : d'une région à l'autre, les réponses seront différentes car les législations sont différentes : exemple de la Catalogne nettement en avance sur le sujet. Question de la mutualisation des moyens.

2^E TEMPS DE LA TABLE RONDE : QUELLE ORGANISATION INTERREGIONALE ET INFRAREGIONALE POUR FAVORISER LA MOBILITE DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Antonio DIAZ (*Generalitat de Catalogne, département de l'éducation*) : Cela fait 15 ans que la Catalogne travaille sur la mobilité. Nous avons commencé avec des petits projets courts, puis, petit à petit, nous avons élaboré des projets plus longs. La Catalogne a réussi à convaincre les entreprises qui aujourd'hui sont très contentes car la mobilité représente aussi une capacité d'embauche. Actuellement, nous travaillons sur des projets de mise en place de diplômes communs entre plusieurs régions. Nous avons la **volonté de mettre en place des coopérations bilatérales**, plus que de mettre en place une base de données.

Jean-François BOYER : **la mobilisation doit se faire à partir des établissements**. A ce titre, les attentes vis-à-vis des autorités régionales se traduisent par leur capacité à mobiliser des partenaires de part et d'autre des frontières.

Jean POULET : mettre en commun et transférer les initiatives existantes paraît important. A ce titre, les Régions ont un rôle à jouer.

Myriam OLIVIER POULAIN retient la **notion de bilatéralité** d'une part et de **coopération à partir des établissements** d'autre part.

Catherine GIRARDAT : l'agence nationale 2E2F réfléchit à la possibilité de mettre en place un partenariat avec les Régions françaises – notamment sur ce type de thématiques.

CONCLUSION

En conclusion, Mme **Farida BOUDAUD** promeut la mise en place d'un véritable « **service public de la mobilité des jeunes** ».

*Retrouvez les informations et autres documents issus de l'atelier-projet « Le rôle des Régions dans la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle » ainsi que le projet REGIO-LLL sur le site internet de la **FREREF** :*

www.freref.eu

Mention légale :



Education and Culture DG
Lifelong Learning Programme

Financé avec le soutien de la Communauté européenne

Ces informations n'engagent que leurs auteurs. L'Agence Exécutive Culture, Education et Audiovisuel ou la Commission européenne ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait en être fait.